

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2024

MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES ULTRAMARINS GRÂCE À
L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES - (N° 2642)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer l'article suivant:

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement évaluant les bénéfices linguistiques de l'enseignement des langues régionales sur les résultats obtenus par les élèves du premier degré en français.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.